



Enquête Publique sur le projet de Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal de Challans
Gois Communauté
16 rue du Parc de Pont Habert
85300 SALLERTAINE

*A l'attention de la Commission d'Enquête et de
son Président, M. Rémi ABRIOL*

Dossier suivi par :
Marion MANHES
Tél : 06 59 76 33 43
Courriel : marion.manhes@engie.com

Nantes, le 12 juillet 2024

**Objet : Intégration du parc éolien de l'Espinassière et de son projet de renouvellement au
PLUi de Challans Gois Communauté**

Pièces Jointes

- Plans de la zone de projet
- Extraits des délibérations des communes de Froidfond et de La Garnache

Monsieur le Président, Messieurs les membres de la Commission d'Enquête,

ENGIE Green exploite depuis 2006 le parc éolien de l'Espinassière composé de 9 éoliennes implantées sur le territoire de la Communauté de communes Challans Gois Communauté et plus précisément, sur les communes de La Garnache et Froidfond.

En tant qu'entreprise en activité sur le territoire, ENGIE Green a récemment pris connaissance du projet de PLUi de Challans Gois Communauté, dont le règlement autorise l'implantation d'éoliennes de plus de 12 mètres uniquement au sein du zonage dédié Agricole Eolien « Aeo ». Or, le projet de PLUi classe l'ensemble des parcelles sur lesquelles se trouvent actuellement des parcs éoliens en exploitation en zone « A », où les éoliennes sont proscrites.

Cette incohérence impacte directement notre parc éolien de l'Espinassière dont un projet de renouvellement est actuellement à l'étude.

En effet, le parc approchant son vingtième anniversaire, ENGIE Green prévoit de le renouveler. Cette opération consiste à démanteler entièrement les éoliennes existantes, qui seront recyclées et valorisées, et à les remplacer par de nouvelles éoliennes. Cependant, le classement en zone « A » prévu au projet de PLUi empêcherait le renouvellement de ce parc déjà existant.

Nous avons fait part de cette incohérence au président de la communauté de communes lors d'une réunion le 13 juin dernier en présence d'un représentant de chacune des deux mairies, de la communauté de communes, ainsi que par courrier en date du 29 mai 2024.

Le projet de renouvellement du parc éolien de l'Espinassière a été initié en 2020. Préalablement à toute démarche sur le territoire, les mairies des communes concernées ont été rencontrées. En décembre 2020 et mars 2021 respectivement, les conseils municipaux de Froidfond et La



Garnache ont délibéré à ce sujet, les extraits de ces délibérations se trouvent en pièce jointe. Depuis lors, nous sommes en lien étroit avec les élus des deux municipalités, qui sont tenus informés des avancées du projet.

Aujourd'hui, les études de l'état initial du site sont sur le point de se terminer. Nous ouvrirons une phase d'information et de concertation de la population très prochainement, dont les modalités ont été déterminées avec les élus. S'en suivra la définition du projet de renouvellement et l'analyse des potentiels impacts et mesures environnementales associées, pour un dépôt du dossier de demande d'autorisation en Préfecture fin 2024.

Les cartes annexées à ce courrier représentent la zone d'étude au sein de laquelle il est réglementairement envisageable d'implanter les éoliennes.

Pour votre parfaite information, nous tenons à préciser que lors de la réunion de conseil municipal de La Garnache tenue en juin 2024, les élus ont délibéré sur leur souhait de n'envisager qu'un renouvellement à l'identique du projet (même gabarit d'éolienne, même emplacement). Cette délibération n'a pas été publiée à date.

Cependant, comme nous l'avons indiqué aux élus des deux communes, si à ce jour, la configuration exacte du parc renouvelé n'est pas encore arrêtée, un remplacement à l'identique du parc actuel n'est technologiquement et économiquement pas envisageable sur le site. Le projet de renouvellement prévoit de remplacer les 9 éoliennes actuelles par des éoliennes moins nombreuses, un peu plus hautes et plus productives, en respectant au maximum l'alignement initial.

Grâce à cette opération, le fonctionnement du parc éolien de l'Espinassière pourra se poursuivre. Au vu des technologies actuelles et des caractéristiques du site, la production d'électricité renouvelable pourrait être augmentée d'au moins 60%, et ainsi permettre d'alimenter l'équivalent de 18 000 personnes contre environ 11 000 aujourd'hui. Ce faisant, le parc évitera l'émission d'environ 17 tonnes de gaz à effet de serre par an.

Ce projet de renouvellement contribue donc pleinement à l'atteinte des objectifs des différents documents de planification du territoire de la Communauté de Communes Challans Gois Communauté, à commencer par le PLUi lui-même. L'une des lignes directrices de son PADD est en effet de « favoriser toutes les techniques de production d'énergies renouvelables, avec les parcs éoliens, [etc.] ».

Le PLUi reprend également les objectifs du PCAET de Challans Gois Communauté dans lequel le territoire s'est donné pour ambition d'être excédentaire en production d'électricité en 2050, en produisant notamment 150 GWh d'électricité éolienne par an. Ainsi, après son renouvellement, la production électrique moyenne du parc éolien de l'Espinassière s'élèvera à 40 GWh/an minimum, contre 25 GWh/an aujourd'hui.

A l'échelle régionale et du SRADDET, les Pays de la Loire se fixent pour objectif de devenir une région à énergie positive en 2050.

La non prise en compte des zones portant actuellement des parcs éoliens en zone Agricole Eolien « Aeo » va à l'encontre des objectifs précédemment cités, puisque ces parcs, une fois leur durée de vie atteinte (environ 25 ans), devront être démantelés s'ils ne peuvent pas être renouvelés, ce qui par conséquent réduirait à néant la production d'électricité d'origine renouvelable à partir du vent, pourtant considérée comme la 2^{ème} ressource d'énergie du territoire dans le projet de PLUi.

Le parc éolien de l'Espinassière et son projet de renouvellement s'inscrivent, comme le montrent ces données, dans une réponse globale à des enjeux majeurs auxquels nos territoires se trouvent confrontés : la lutte contre le dérèglement climatique ; la nécessaire augmentation de la production d'électricité pour répondre à une consommation en hausse, en lien avec de nouveaux usages électriques ; la maîtrise locale de notre production énergétique, vers une plus grande souveraineté.

Dans ce contexte, étant entendu que le parc éolien de l'Espinassière est déjà intégré au territoire depuis 2006 et que son renouvellement est connu par les mairies de La Garnache et de Froidfond, je vous adresse, Monsieur le Président, Messieurs les membres de la Commission d'Enquête, une **demande de reclassement du secteur du parc éolien de l'Espinassière en zone « Ae0 » dans le PLUi de Challans Gois Communauté**, en suivant les contours de la zone d'étude annexée.

Par ailleurs, la définition de l'"Emprise au sol" actuellement rédigée dans le PLUi ne permet pas de définir précisément la méthode de calcul à prendre en compte pour calculer l'emprise au sol des éoliennes ou des autres "équipements d'intérêt collectif et services public" pour lesquels pourtant le document réduit l'emprise au sol afin d'autoriser leur implantation, y compris en zone « Ae0 ». Par conséquent, afin de clarifier et éviter toute interprétation, **nous vous demandons d'indiquer les méthodes de calcul de cette emprise au sol telle que définie au sens de l'article 4420-1 du Code de l'Urbanisme.**

Je vous remercie des suites que vous voudrez bien donner à ma demande et me tiens à votre disposition pour tout échange ou complément.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Messieurs les membres de la Commission d'Enquête, en l'expression de ma respectueuse considération,

Marion MANHES

*Responsable de l'agence développement ENR –
Bretagne, Pays de Loire, Centre Val de Loire
ENGIE Green*

[Annexe 1](#) : Plans de la Zone d'étude du projet de renouvellement du parc éolien de l'Espinassière (Fond IGN + Fond Cadastral)

[Annexe 2](#) : Extraits des délibérations

- Extrait intégral de la Délibération du Conseil Municipal de Froidfond du 12 décembre 2020
- Extrait (pages 1 ; 6 à 8) de la Délibération du Conseil Municipal de La Garnache du 29 mars 2021

Situation du projet

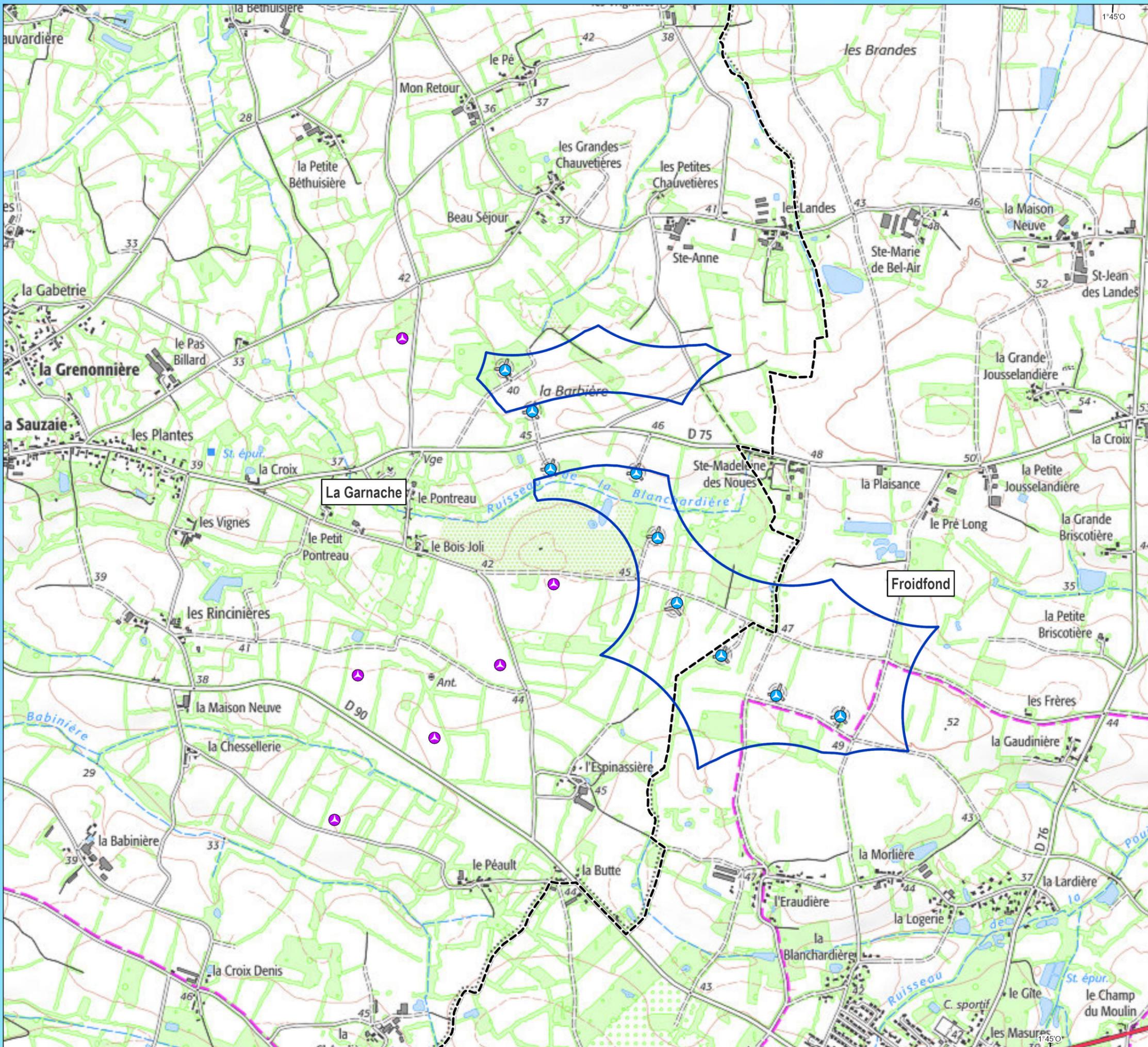


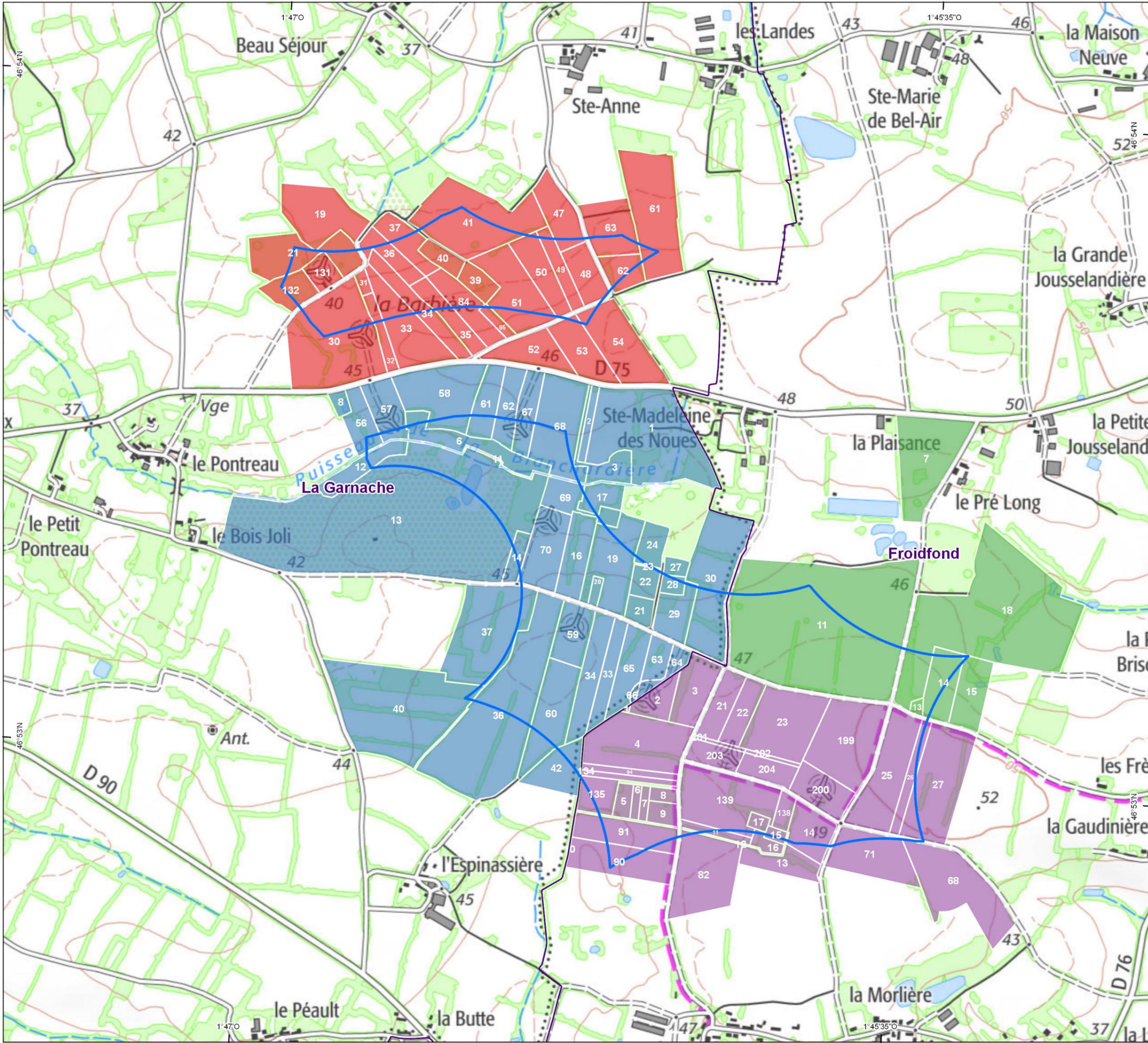
- Zone d'implantation potentielle du projet de renouvellement
 - ⦿ Eolienne ENGIE GREEN en exploitation
 - ⦿ Eolienne concurrente en exploitation
- Découpage administratif**
- Limites communales



Fond de carte : IGN
 Cartographie : ENGIE Green
 Nom du document : 2021_05_Espinassière.aprx
 Format: A3

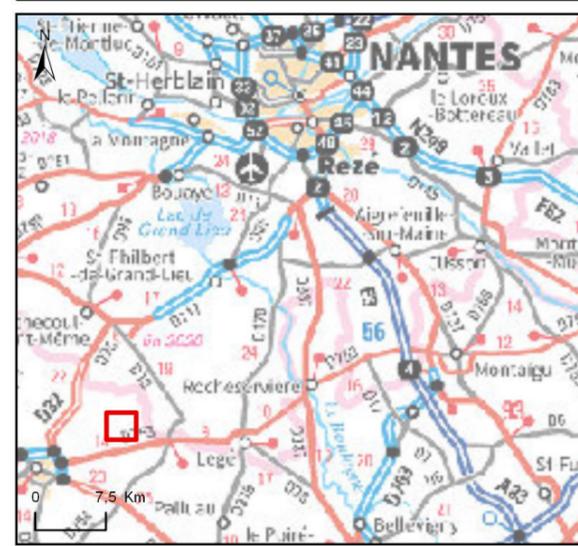
Révision	Date	Libellés des modifications
A	06/05/2021	Création





Renouvellement
Espinassière

Parcellaire



Zones d'implantation potentielles 500m aux habitations

Découpage administratif

Limites communales

Sections cadastrales

- YB
- YC
- ZK
- ZN



Système de coordonnées : RGF 1993 Lambert

Echelle 1 : 10 000



Sources : IGN
Cartographie : ENGIE Green
Réalisation : Fanny Piquenet
Nom du document : Renouvellement_Espinassiere.aprx

Révision	Date	Libellés des modifications
A	03/07/2019	Création



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre, les membres du conseil municipal de
en exercice : 19 Froidfond légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie, sous
présents : 16 la présidence de Philippe GUERIN, Maire,
votants : 19

Membres :

Date de convocation :
12 décembre 2020

Date d'affichage :
12 décembre 2020

1. Céline GRIMAUD, Absente	2. Emilie BLAIN,
3. Gilles GUILLOU,	4. David GUILLOTEAU,
5. Frédéric BOUCARD,	6. Nathalie BLANCHARD,
7. Patrick GROHEUX,	8. David VRIGNAUD,
9. Frédérique BENUREAU,	10. Jean-Yves COUTANT,
11. Nicole DURANTEAU,	12. Fabienne BOTZ,
13. Yoann GUILLONNEAU,	14. Estelle BOUILLANT, absente
15. Freddy MARTIN,	16. Sophie ROUSSEAU, absente
17. Natacha QUEVEAU,	18. Corinne BIROT,

Pouvoir :

Céline GRIMAUD pour Corinne BIROT
Sophie ROUSSEAU pour Nicole DURANTEAU
Estelle BOUILLANT pour Philippe GUERIN

Secrétaire de séance :
Jean-Yves COUTANT

RENOUVELLEMENT DU PARC EOLIEN

18122020_06

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition d'Engie Green de renouveler le parc éolien de Froidfond qui fêtera ses 15 ans dans quelques mois.

La durée de vie d'une éolienne est de 20 ans.

Plusieurs scénarii sont étudiés par Engie Green :

- Renouvellement du parc
- Prolongement de sa durée de vie
- Démantèlement définitif

Pour le parc de l'Espinassière, le propriétaire du parc souhaite le renouvellement.

L'implantation pourra être différente. Une zone d'étude a été redessinée en prenant en compte la distance des routes, le périmètre de 500 m des habitations et les contraintes aéronautiques fortes (parc actuel situé dans la zone de protection de moins de 20 km du radar militaire de Corcoué sur Logne.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'étendue parcellaire de la zone d'étude. Il demande aux élus présents (par eux-mêmes ou par un proche) qui pourraient être concernés par la zone d'étude en qualité de propriétaire, de ne pas participer aux échanges concernant ce projet, dans le but d'éviter tout risque de prise illégale d'intérêt.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la poursuite des études techniques environnementales et réglementaires par Engie Green, ainsi qu'à la prise de contact avec les propriétaires et exploitants concernés par le projet.

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes afférents au dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe GUERIN,



Compte-rendu de la séance du conseil municipal

Séance du 29 mars 2021

Convocation	23 mars 2021	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Affichage	23 mars 2021			
Réunion	29 mars 2021	27	24	27

L'an deux mille vingt et un et le lundi vingt-neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Prévert, sous la présidence de François PETIT, Maire.

Présents : M. PETIT François, Maire, Mmes : ARDOIS Stéphanie, CHEVRIER Stéphanie, COUILLON Patricia, GAUTIER Catherine, MARY Cindy, ODEON Sylvie, ORDRONNEAU Delphine, POICHOTTE Anne, POTEREAU Céline, SAUZEAU Peggy, VRIGNAUD Corine, VRIGNAUD Claudine - MM. BEAUJOUAN Christophe, BRIAND Jonathan, CARTRON Antoine, CHIFFOLEAU Stéphane, FLEURET Ernest, GOULARD François, GOURMAUD David, GUEDON Jean-François, MENETRIER Sébastien, MORISSET Cédric, POCHON Denis

Pouvoirs : MINGUET Olivier à POCHON Denis - CHARRIER Margaux à ODEON Sylvie - DUFFAU Caroline à MORISSET Cédric

A été nommé secrétaire : Jonathan BRIAND

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 Mars 2021

- Intervention de Madame Brigitte DEVAUX, Trésorière Municipale
- Intervention de Madame Aude COLLINET, chef de projet développement et Madame Chantal BOUESSAY, Référent Dialogue Territorial ENGIE Green.

A – Finances

1. Approbation Compte de gestion 2020 – Budget général et Budgets Annexes
2. Approbation Compte administratif 2020 - Budget général et Budgets Annexes
3. IFAC – Contrat de prestation de services – Avenant n°1

B – Administration générale

- 1- SAUR – Bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement
- 2- Choix de notaire chargé de représenter la commune
- 3- Renouvellement du parc éolien de l'Espinassière

Rapport d'orientations budgétaires 2021

Informations - Questions diverses

M. Le Maire précise que nos recettes sont plus faibles que la moyenne départementale. La commune doit maintenir les dépenses sur un niveau contrôlé.

Mme DEVAUX précise qu'il faut continuer avec la même rigueur.

M. Stéphane CHIFFOLLEAU demande si un certain nombre de ces critères dont les emprunts à venir sont applicables avec une projection sur plusieurs années.

Mme DEVAUX précise que dans ces cas-là, il faut faire une autre analyse plus poussée (analyse prospective pour voir l'impact sur plusieurs années).

M. Le Maire précise que c'est déjà le cas et bien au-delà de 5 ans, qu'il est en effet nécessaire de se projeter (20 à 30 ans) notamment avec le prêt à venir (complexe sportif). Ce qui a été fait.

M. le Maire remercie Mme DEVAUX pour son intervention et l'accompagnement dont elle fait part qui est de qualité et judicieux malgré des relations à distance depuis près d'un an (covid).

B – Administration générale

Renouvellement du parc éolien de l'Espinassière
--

DCM 2021/031

Intervention de Madame Aude COLLINET, chef de projet développement et Madame

Chantal BOUESSAY, Référent Dialogue Territorial ENGIE Green.

Présentation de la société Engie Green qui compte 500 employés en France, et 20 agences,

Aude COLLINET précise que le parc de l'Espinassière a près de 15 ans. La Compagnie du vent a intégré ENGIE GREEN en 2016, 9 éoliennes de 2 Méga Watt 118m de haut, rotor 80m. De nombreux travaux en 2019 (casse transformateur/ intervention sur les pales) ont été effectués par l'entreprise CoverWind. Un parc éolien est d'une durée de vie en moyenne de 20 à 25 ans.

3 solutions se présentent :

le renouvellement - le démantèlement - la prolongation.

Pour le parc de l'Espinassière, ENGIE GREEN propose un renouvellement avec quelques changements comme moins d'éoliennes, des éoliennes plus hautes.

ENGIE GREEN doit avoir l'accord de la commune pour effectuer les études.

ENGIE GREEN peut aider la commune avec du porte à porte, site internet, permanences publiques, comité de suivi, aller dans les écoles, et une présentation en conseil municipal. Cela sera à construire avec les élus.

Il faut envisager la possibilité d'investissement participatif sur une partie du parc

M. Cédric MORISSET précise que la délibération qui est proposée ce soir concerne uniquement une validation pour poursuivre les études.

Aude COLLINET répond par l'affirmative. Elle mentionne que c'est l'ordre chronologique du projet. Les études durent en général environ 1 an. Dans le cas présent, il y a un retour d'expérience de 15 ans, ce qui est un atout.

M. Cédric MORISSET demande si la commune sera également consultée plus tard dans l'avancement du dossier

Aude COLLINET répond que la commune sera plus que consultée avant la dépose du dossier et des élus peuvent entrer au comité d'étude du dossier.

Aude COLLINET précise que le but de l'étude est de partir sur un renouvellement du parc avec une diminution du nombre d'éolienne (envergure) pour ne pas gêner le radar militaire de Corcoué sur Logne avec une puissance générée équivalente.

M. Stéphane CHIFFOLLEAU demande si tout doit bien être démontée à 100%, notamment par rapport au climat et si des matériaux ou éléments peuvent être réutilisés.

Aude COLLINET précise que, dans le cadre d'un renouvellement à l'identique, il est possible de réutiliser le câblage. Dans le cas présent, les éoliennes ne sont plus commercialisées et la première partie est scellée.

Sur le nouveau projet de renouvellement, il faudrait partir sur des machines un peu plus grosses et donc les écarter un peu plus les unes des autres donc il ne serait pas possible d'utiliser les mêmes emplacements. D'ailleurs, le but est également de les écarter un peu plus des routes.

M Le maire demande s'il y a un moment de transition où la commune n'aura pas d'éoliennes.

Aude COLLINET précise que les deux chantiers auront lieu dans le même laps de temps afin d'utiliser les mêmes grues pour le montage/ démontage. Il n'y a pour le moment pas encore de rétro planning précis à ce jour.

Mme Delphine ORDRONNEAU demande ce que deviennent les matériaux démantelés.

Aude COLLINET répond que 96 % des éoliennes sont recyclées, le plus difficiles sont les pales car elles sont faites en fibre.

M. David GOURMAUD demande si la terre qui sera creusée pour les futures fondations sera ramenée pour boucher les fondations actuelles.

Aude COLLINET ne peut pas apporter de précision à ce sujet. Il est préférable de ne pas trop remuer/bouger la terre.

M. Le Maire précise que les élus valident le fait de poursuivre les études et mais ne donne pas la validation pour un démantèlement.

M. Le Maire souhaite rajouter 2 conditions avant de procéder au vote :

- Nommer certains élus dans le comité de suivi
- Le conseil municipal doit être associé au choix du nombre d'éoliennes, du lieu, de la puissance...

Vu l'exposé de la société ENGIE GREEN ayant pour activité la production d'électricité par utilisation des énergies renouvelables et notamment l'énergie éolienne, a le projet de renouveler le parc éolien de l'Espinassière, situé sur un terrain communal.

Le parc éolien a déjà fêté ses 15 ans en février dernier.

La durée de vie d'une éolienne est de 20 ans.

Plusieurs scénarios sont étudiés par Engie Green :

- ↪ Renouvellement du parc
- ↪ Prolongement de sa durée de vie
- ↪ Démantèlement définitif

Concernant le parc de l'Espinassière, le propriétaire du parc souhaite le renouvellement. L'implantation pourra être différente. Une zone a été redessinée en prenant en compte la distance des routes, le périmètre de 500 m des habitations et les contraintes aéronautiques fortes (parc actuel situé dans la zone de protection de moins de 20 km du radar militaire de Corcoué sur Logne).

Considérant que lors de la prise de contact avec la société ENGIE GREEN, les élus ont évoqué la possibilité de mettre en place, un intéressement à l'investissement participatif auprès de la collectivité et/ou de ses habitants,

Considérant la présentation de Mmes BOUCESSAY et COLLINET, respectivement référent dialogue territorial et chef de projet développement ENGIE GREEN,

Considérant que tout élu signataire du projet ou ayant un proche qui pourraient être concernés par la zone d'étude en qualité de propriétaire, et le maire ayant des liens familiaux avec des signataires, ne pourront pas prendre part au débat, ni au vote afin d'éviter tout risque de prise illégale d'intérêt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Emet un avis favorable à la poursuite des études techniques environnementales et réglementaires par Engie green, ainsi qu'à la prise de contact avec les propriétaires et exploitants concernés par le projet,*
- *Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes afférents à ce dossier*
- *Approuve la possibilité de mettre en place un intéressement à l'investissement participatif auprès de la collectivité et/ou de ses habitants*
- *Accepte de nommer des élus du conseil municipal au sein du comité de suivi*
- *Dit que la collectivité devra être associée au choix final (lieu d'implantation, puissance, nombre d'éoliennes...)*

A l'unanimité (26 POUR)
M. Stéphane CHIFFOLEAU n'a pas pris part au vote.

IFAC – Contrat de prestation de services – Avenant n°1

DCM 2021/032

Considérant le contrat de prestations de service enfance jeunesse liant la commune avec l'association IFAC pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020,

Considérant les demandes formulées par des familles de la commune,